

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

Mémoire déposé par
La Coalition pour la Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert
(CSOV)

Auteurs : Jean-Yves Nadeau & Marie-Claude Paris Tanguay

Présenté le 22 mai 2013

Crédit photo: Municipalité d'Hébertville

PRÉSENTATION

Bonjour Monsieur le commissaire,

Nous avons été mandatés par les membres de la Coalition pour la Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert, communément appelée la CSOV, pour déposer, en leur nom, le présent mémoire en regard du projet « D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À HÉBERTVILLE-STATION PAR LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN ».

Permettez nous un bref résumé du dossier de Val-Jalbert, qui permettra de comprendre notre grand intérêt à être présents ici ce soir pour déposer ce présent mémoire.

D'abord mentionnons que la CSOV milite depuis plus d'un an déjà, à sauvegarder et préserver la rivière et la chute Ouiatchouan du développement hydroélectrique d'une puissance de 18.3 MW, qui détournerait près de 99% de l'eau de la rivière, sur près d'un kilomètre, la majeure partie du temps. Plusieurs sondages consécutifs depuis octobre 2012 confirment qu'une grande majorité des citoyens n'en veulent pas pour des raisons tout à fait légitime, dont l'exercice du présent BAPE n'est pas l'objet, nous en convenons, et qui, de toute façon, ont été abondamment commentés dans les médias nationaux et régionaux.

Toutefois, dans l'exercice similaire des Audiences Publiques en Environnement qui touche ces 2 dossiers régionaux avec comme partenaires communs, les MRC-Domaine-Du-Roy et Maria-Chapdelaine (nous parlons ici du lieu d'enfouissement d'Hébertville et du barrage à Val-Jalbert), nous ne pouvons passer sous silence, à la lueur des informations dont nous avons pris connaissance, que le projet de construction du Lieu d'Enfouissement Technique d'Hébertville, pas plus que celui de Val-Jalbert ne respectent les grands principes du Développement Durable. Nous croyons important de mettre en garde le commissaire et les analystes de ce présent BAPE, à partir de l'expérience vécue précédemment dans le dossier de Val-Jalbert, de l'importance de vérifier et valider le plus justement possible, l'aspect du Développement Durable qui englobe les aspects environnemental (biophysique), social et économique.

Effectivement, lors des Audiences du BAPE tenues en avril 2012 sur le projet de Val-Jalbert, plus de 75% des mémoires se prononçaient CONTRE le projet de construction d'un barrage sur le site historique et patrimonial. Malgré l'absence d'acceptabilité sociale et une grande division sur le sujet au Conseil des Ministres, le 5 décembre

2012, le gouvernement Marois autorise de justesse le décret qui permettra au projet d'aller de l'avant. Le 11 février dernier, il y a plus de trois (3) mois, les travaux commençaient sur le site, au grand désarroi d'une bonne majorité de la population.

Un sondage Léger Marketing du 15 et 16 février confirmait, une fois de plus, la forte opposition de la population régionale au projet :

- 61 % des répondants suggèrent de suspendre ou d'arrêter le projet.
- 53 % pensent que la construction d'une minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert aura un impact négatif sur l'environnement.
- 47% des gens interrogés pensent que le projet aura un impact négatif sur le tourisme.

Si on vous parle de ça aujourd'hui, c'est pour démontrer qu'encore une fois, malgré tous les processus en place, les citoyens n'ont pas été entendus. Vous savez, monsieur Francoeur, nous n'aurions pas assez de quinze minutes pour décrire toute les actions que la CSOV a faites pour tenter d'être entendue et toujours, le promoteur nous a répété la même cassette avec arrogance : « Le projet a suivi le processus, le BAPE a autorisé le projet, le gouvernement a signé le décret, alors la construction va suivre son cours ».

Sachez monsieur Francoeur, que c'est particulièrement choquant pour les citoyens qui ont des arguments des plus pertinents et justifiés, d'être complètement ignorés par ses élus et même par le gouvernement en place, via ses députés et ministres, mais aussi ignorés par plusieurs de ses fonctionnaires.

La CSOV et ses membres, ne comptent plus le nombre de lettres et de courriels qu'ils ont fait parvenir aux élus, aux députés, aux ministres concernés et aux fonctionnaires. La grande majorité du temps, nous ne recevons même pas d'accusé de réception, ce qui, nous amène effectivement à se demander pourquoi. Pourquoi tout ce monde ne dit un mot ? Est-ce que des gens se protègent ?

Nous décrivons dans les prochaines lignes, quelques faits vécus, pour démontrer ce qui soulève beaucoup de doutes quant à la justice des différents mécanismes de protection en matière de développement durable dans le projet d'Hébertville à partir de faits bien réels du projet de Val-Jalbert. Nous trouvons TRÈS IMPORTANT, de vous faire part

de ces faits, en considération du présent processus d'évaluation des piliers du développement durable dans le dossier du site d'enfouissement, mais aussi pour le bénéfice de nombreux autres projets en cours ou à venir, mettant à risque le développement durable et ses 16 principes, de façon disproportionnée.

Le laxisme du MAMROT

D'abord, mentionnons, le ministère des Affaires Municipales (MAMROT), qui semble bien endosser, dossier après dossier, le non-respect des règles municipales dans l'attribution des contrats et je citerai monsieur Paul Morin d'Alma, qui a parlé d'une plainte déposée au MAMROT par les opposants en 2011. La plainte portait sur la manière dont la RMR a octroyé les contrats. M.Morin dit : « Ils les ont fractionnés afin de les accorder de gré à gré plutôt que d'aller en appel d'offre, ce qui est inacceptable ». Nous ajouterons, ce n'est pas juste inacceptable mais c'est surtout illégal. M.Boily président de la RMR a répondu aux propos de monsieur Morin, dans le journal Le Quotidien du 25 avril dernier : « Nous n'avons pas été blâmés par le Ministère. On nous a demandé de faire attention dans l'octroi des prochains contrats ». D'ailleurs à la lecture de la liste des contrats octroyés par la RMR (document DA34 déposé au BAPE), il est assez évident, sans être un spécialiste, de constater que plusieurs contrats octroyés à la firme Génivar dans la même période ont été fractionnés afin de ne pas franchir la barre des 25 000\$ en vertu de la règle nécessitant des appels d'offres publiques. En particulier, un premier contrat de 22 000\$, un deuxième au même montant de 22 000\$, un troisième de 21 835\$ et un autre de 20 500\$... Curieusement tous, juste en-dessous de 25 000\$. Monsieur le commissaire, je vais répéter ma phrase célèbre : « le jupon dépasse ! »



Liste des contrats octroyés par la RMR dans le cadre du projet de LET à Hébertville-Station

296

DA34

Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station

6212-03-052

date	# résolution	mandat	description		montant
20-mai-09	2009-05-108	Mandat d'accompagnement pour la recherche pour l'accompagnement d'un let	Assistance technique	Génivar	22 000,00 \$
08-juil-10	2010-07-302	Dépôt d'une offre de services – Recherche préliminaire LET	Étude avant-projet	Génivar	22 000,00 \$
15-sept-10	2010-09-313	Octroi de mandat à Génivar – Nouveau LET – Étude d'intégration au paysage	Réalisation de l'étude	Génivar	10 000,00 \$
15-sept-10	2010-09-314	Octroi de mandat à Génivar – Nouveau LET – Étude technique	Réalisation de l'étude	Génivar	21 835,00 \$
15-sept-10	2010-09-315	Octroi de mandat à Génivar – Nouveau LET – Étude de dispersion atmosphérique du biogaz et composés secondaires	Réalisation de l'étude	Génivar	20 500,00 \$
15-sept-10	2010-09-316	Octroi de mandat à Transfert environnement – Nouveau LET – stratégie de communication et de participation citoyenne	Stratégie participation citoyenne	Transfert environnement	13 100,00 \$
16-déc-10	2010-12-369	Mandat pour services professionnels pour la réalisation de forages et la préparation d'une étude géotechnique et hydrogéologique		LVM	39 396,76 \$
16-déc-10	2010-12-370	Mandat pour services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact		AECOM	107 169,17 \$
20-janv-11	2011-01-382	Mandat d'assistance à la gestion de projet	Assistance professionnelle	Génivar	15 000,00 \$
16-févr-11	2011-02-396	Mandat pour l'animation du comité de liaison communautaire		Transfert environnement	1 390,00 \$
03-mai-11	2011-05-439	Mandat pour réaliser une analyse complémentaire à l'étude de recherche d'un site	Analyse comparative site TPI avec les 4 autres emplacements	Génivar	9 000,00 \$

On remarque dans ce tableau que plusieurs mandats ont été octroyés la même journée du 15 septembre 2010 à la firme Génivar.

Depuis avril 2012, la Fondation Rivières a fait parvenir cinq plaintes au Bureau du commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant le projet de centrale hydroélectrique à Val-Jalbert.

Le 26 avril dernier, soit plus d'un an après la première plainte (alors que le délai de réponse est de trois (3) mois maximum), la Fondation Rivières recevait la lettre envoyée à la Société de l'Énergie Communautaire, promoteur du projet de Val-Jalbert, en réponse à ces plaintes dont voici quelques extraits :

« Veuillez d'abord noter que le Ministère avait déjà constaté qu'au cours des années 2009 à 2011, la Société avait octroyé de gré à gré des contrats de plus de 25 000\$ alors qu'un appel d'offres était requis en vertu des règles applicables ». Tel que mentionné dans un reportage de Michel Morin à TVA (<http://tvanouvelles.ca/lcn/economie/archives/2013/04/20130430-192901.html#.UYBZyflPcBw.facebook>) , ce sont plus de 1 M\$ de petits contrats fractionnés et attribués sans appel d'offres de 2009 à 2011. Il est mentionné plus loin dans la lettre du MAMROT : « Nous avons constaté qu'un contrat de service professionnel, d'une valeur de 220 000\$, aurait été octroyé de gré à gré en juillet 2012. On nous indique que ce contrat aurait dû être octroyé à la suite d'un appel d'offres public. Le ministère a été informé qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Société le 17 avril 2013. Dans ce contexte, nous vous invitons à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette Politique encadre désormais le processus d'adjudication des contrats afin qu'il soit réalisé dans le respect des lois municipales. » *note 1 & 2.

Alors, si le commissaire aux plaintes ne prend pas les plaintes, alors à qui faut-il se plaindre ?

Le laxisme du Ministère des Ressources naturelles (MRN)

Le Ministère des Ressources Naturelles (MRN) cautionne actuellement sur le site de Val-Jalbert, des travaux de construction illégaux: je parle ici de l'absence d'avoir la totalité des autorisations environnementales requises -il manque cinq (5) autorisations sur huit (8)- et l'absence de signature du bail pour l'utilisation des forces hydrauliques de la Ouiatchouan; deux conditions pourtant essentielles pour débiter la construction, tel que stipulé dans le document « Octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État» accessible sur le lien suivant :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/riviere_ouiatchouan_val-jalbert/documents/DB12.pdf

Le laxisme du ministère de l'Environnement (MDDEFP)

Le ministère de l'Environnement (MDDEFP) endosse, sans réserve, que le promoteur du barrage à Val-Jalbert, ne respecte pas la « Politique des Débits Réservés Écologiques » http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/hydro-canyon_saint-joachim/documents/DB14.pdf et en autorisant non seulement de ne pas conserver un débit écologique en présence d'espèces importantes dans la rivière court-circuitée, mais surtout en permettant au promoteur de ne conserver qu'un rachitique débit réservé minimal ne permettant pas la libre circulation du poisson, en contradiction avec sa propre « Politique des Débits Réservés Écologiques »...

Laxisme du Ministère de la Culture

Le ministère de la Culture (MCCO) entérine des débits esthétiques et « écologiques » insuffisants et se permet de rejeter, du revers de la main, l'avis même de son propre Conseil du Patrimoine Culturel du Québec (voir fichier joint 2012-11-13 Avis conseil patrimoine.pdf) même si ce dernier insiste sur le fait que le faible débit de 0.3 m3/s est insuffisant (tout comme l'acceptabilité sociale indique-t-il). Il est également très surprenant et inquiétant, que le MCCO entérine sans questionnement, l'ennoisement des vestiges de l'ancienne scierie, des éléments pourtant importants à la compréhension du site historique. *note 5.

Abus de pouvoir de la MRC-Domaine-Du-Roy

Considérant que la MRC-Domaine-du-Roy maintient un recours excessif de huit auto-patrouilles, de deux paniers à salade et d'une quinzaine de policiers à chacune de ses dernières séances publiques... pour museler et éloigner les opposants bien pacifiques... tout en empêchant les médias d'avoir accès au vrai saccage qui a présentement cours à Val-Jalbert...

Étude d'impact bâclée

Depuis quelques temps, on s'aperçoit que les études d'impact environnemental semblent de plus en plus bâclées d'avance. Dans le cas de Val-Jalbert par exemple, le groupe BPR-Dessau-Nutshimit a effectué l'étude d'impact environnemental favorable au projet, je dois le rappeler, en l'absence de débit écologique et même de débit minimal requérant la libre circulation du poisson tel que mentionné plus haut, en minimisant la présence d'espèces significatives telle l'omble de fontaine. Tout ça avec l'approbation manifeste du MDDEFP. C'est très questionnable, d'autant plus que BPR allait obtenir ultérieurement dans le consortium BPR-Harvey, un contrat de 800 000\$ pour la réalisation des plans et devis du même projet.

Infiltration des Organismes Environnementaux

À notre grande stupéfaction, que l'Organisme de Bassin versant Lac-St-Jean s'est positionné en faveur du projet de barrage à Val-Jalbert. Même constat du côté du Comité de Gestion de la Rivière Ouiatchouan et de la position mitigée du Comité d'Environnement du Saguenay-Lac-St-Jean. Ces organismes, qui pourtant, insistaient TOUS sur l'importance de conserver un débit écologique dans la rivière Ouiatchouan, sont empreints aujourd'hui d'un grand mutisme face au non-respect des normes environnementales. C'est un secret de Polichinelle bien sûr, car les MRC exercent beaucoup d'influence sur certains de ces organismes. Même consternation pour nous de constater le mutisme le plus total de la part d'un syndicat important dans la région, qui pourtant était des plus opposés aux projets de minicentrales de 2002. Leur délégué régional, ayant été nommé depuis, comme représentant au sein de la Conférence Régionale des Élus. Ce qui explique facilement son absence de position dans le dossier de Val-Jalbert.

La venue de projets communautaires, apporte déjà ce lot d'incongruités, et explique comment les décideurs régionaux, manipulent, de part leurs nombreuses tentacules, le résultat même de consultations et l'autorisation de projets autrement inacceptables au niveau du développement durable. Val-Jalbert, en est un exemple assez probant. Le LET d'Hébertville sera-t-il le suivant ?

Lors des récentes Audiences du BAPE du projet hydroélectrique à la Chute Ste-Anne à St-Joachim, dirigé par vos collègues messieurs Bergeron et Zayed, plus de 59 mémoires ont été déposés. Il est particulièrement inquiétant de constater que plusieurs de ces mémoires étaient signés par des employés d'AXOR, qui est partenaire dans le projet, plusieurs mémoires émanaient également des conseillers et maires de la MRC concernée et partenaires dans le projet, des mémoires, il va sans dire, tous favorables au projet hydroélectrique d'Hydro-Canyon. Une autre preuve que l'information est de plus en plus contrôlée.

Les MRC sont-elles devenues des rouleaux compresseurs contre leurs citoyens et les protecteurs de l'environnement. On ne peut passer sous silence, par exemple, la MRC-Maria-Chapdelaine qui indiquait le 8 mai dernier, vouloir créer un fonds régional pour redorer l'image de la forêt boréale. Je cite les propos de monsieur Jean-Pierre Boivin, préfet de cette MRC : « Face aux pressions des mouvements environnementalistes pour augmenter le nombre d'aires protégées, il est important de se défendre et faire une contrepartie au discours mensonger et strictement environnemental. Ce fonds va permettre d'apporter des arguments solides pour démontrer l'importance de la forêt dans un concept de développement durable en mettant l'emphase sur le social et l'économique, car l'environnemental a pris le dessus ».

POSITION SUR LE DOSSIER DU LET HÉBERTVILLE

Le rapport final de DESSAU (pièce DA29 déposée au BAPE <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-hebertville-station/documents/DA29.pdf>) recommande le scénario 13 comme l'option de traitement et de valorisation des matières résiduelles la moins coûteuse des quatorze options qui ont été étudiées par la firme. Cette option implique une plateforme de compostage ouverte et l'enfouissement des déchets résiduels par la Régie. Le coût annuel représente 228\$ la tonne alors que l'option la plus avantageuse suivante coûte plus de 291\$, soit plus de 63\$ la tonne, mais tout de même, cette option, le scénario 12 de la même étude, permettrait le traitement thermique des déchets et de produire de l'énergie verte. Cette option mérite certainement d'être étudiée plus en profondeur.

Pour ce qui est du scénario 13 retenu par la RMR, nous sommes d'avis qu'il ne rencontre pas suffisamment les critères du développement durable pour être accepté d'emblée.

À la lecture de certains documents déposés au BAPE nous sommes d'avis que :

- La protection des milieux humides (8% de la zone d'étude), de la faune et de la flore n'est pas suffisamment considérée dans l'étude d'impact.
- Beaucoup de citoyens résident à proximité du LET projeté et sur le chemin d'accès : impacts négatifs à poussière, odeurs, bruits, goélands etc.. (j'ouvre une parenthèse ici pour dire que le site d'enfouissement de Dolbeau-Mistassini est fermé depuis 2009 et même si le matériel est enfoui sous terre, en le longeant pour se rendre à l'écocentre, il se dégage toujours une odeur nauséabonde quand on passe devant en auto les vitres fermées je dois préciser). Un lieu d'enfouissement à Hébertville, c'est donc une diminution inacceptable de la qualité de vie de plusieurs citoyens de l'endroit.
- La diminution de la valeur des propriétés est évidente en cas de réalisation du projet du LET d'Hébertville selon le scénario 13. Il suffit de visiter les propriétaires à proximité d'autres sites d'enfouissement pour s'en convaincre. Entre autres éléments négatifs, les odeurs parcourent des dizaines de kilomètres. Y'a rien pour venir à bout de ça. Même pas l'argent.
- On l'a vu dans le dossier du Lieu d'Enfouissement près de la rivière Péribonka (contamination de la rivière – bouillons dans l'eau-, mortalité d'arbres etc.), il n'est pas acceptable de rejeter les eaux de lixiviat dans un ruisseau :
 - à fort potentiel de frayère d'omble de fontaine
 - à proximité de la prise d'eau d'Hébertville-Station et le risque de contamination imminent

- à proximité du Lac Bellevue et la contamination potentielle
- déversant éminemment dans le lac St-Jean ou ses affluents, avec des espèces à fort potentiel de pêche sportive comme la ouananiche et le doré, ainsi que les nombreuses prises d'eau potable à proximité ou dans cette étendue d'eau.

CONCLUSION :

Pour toutes ces raisons, le projet de construction du Lieu d'Enfouissement Technique d'Hébertville selon le scénario 13 tel que proposé par le promoteur n'est pas acceptable en vertu des principes du Développement Durable.

Le court délai qu'impose la fermeture du site de l'Ascension au 31 décembre 2013, ne doit pas servir de prétexte arrangé pour passer ce projet en mode FAST-TRAK, méthode toujours dévastatrice (je cite l'exemple de Val-Jalbert et de la Gaspésie). Un plan B doit être évalué sans délai. Dans la première partie des Audiences, une personne a parlé de 3R Synergie qui s'affaire actuellement à la réalisation d'une usine de traitement des déchets avec la technologie de la gazéification à Bécancour (référence Japon, Norvège). Nous avons aussi pris connaissance dans le journal Le Quotidien du 25 avril <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201304/24/01-4644292-rater-loccasion-dinnover.php> que l'entreprise Centrem élabore une option alternative à l'enfouissement des déchets. C'est un projet d'usine de traitement des matières résiduelles par gazéification (probablement la technologie dont parlait madame Brideau dans la première partie des Audiences) qui devait initialement alimenter la papeterie Produits Forestiers Résolu d'Alma. Évidemment, l'option de traitement thermique des déchets à haute température ou gazéification, possiblement combinée avec la récupération de biomasse doit être analysée plus sérieusement. Comme ce sont des technologies nouvelles au Canada, probablement qu'une bonne partie du financement pourrait être absorbée par les crédits de Recherche Scientifique et Développement Expérimental (RS&DE), de vitrine technologique ou autre source de financement. Il est essentiel et primordial d'analyser en profondeur ces avenues, d'autant plus que les impacts environnementaux semblent très limités comparés aux sites d'enfouissement traditionnels. *note 3.

Également, tel que mentionné à la ligne 405 du document DT5 (<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-hebertville-station/documents/DT5.pdf>), la problématique du styromousse qui prend beaucoup de place dans le site d'enfouissement doit trouver solution à court terme (représente environ trente pour cent (30 %) des matières

enfouies selon ce document). Ceci a un impact financier majeur sur le projet. Il faut déterminer rapidement si au départ on pourra le recycler ou autre pour ne pas l'enfourir.

Au niveau de l'intégrité...

Encore une fois, plusieurs citoyens ont questionné la pertinence des données contenues dans l'étude d'impact. Cela nous questionne et nous inquiète à la fois. Évidemment, le gouvernement doit démontrer son sérieux dans sa démarche de redonner au Québec, une image de fierté à tous les québécois en matière d'intégrité, d'éthique et de respect des règles et lois quant aux travaux publics, particulièrement. À l'image du modèle suédois, les fautifs doivent être punis sévèrement.

Nous espérons que M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires Municipales applique rapidement sa nouvelle loi tel qu'annoncé dernièrement en lien avec le projet de l'échangeur Turcot, et je cite: « grâce à notre loi-1 sur l'intégrité en matière de contrats publics, nous nous assurons que les acteurs du projet fassent preuve de probité, de transparence et que les travaux soient réalisés en respect de règles éthiques strictes. » -fin de la citation.

Quant au développement durable, de façon générale, sans vouloir citer un projet en particulier, les instances politiques régionales peinent à suivre les aspirations environnementales du peuple. La régionalisation des pouvoirs nationaux en regard des dossiers environnementaux est prématurée actuellement. Nous n'avons qu'à penser à l'application de la loi sur les « Rives et Littoraux » qui relèvent des municipalités et qui n'est pas respectée la plupart du temps. Il suffit de faire le tour des rives de nombreux lacs de la région pour le constater. Le deuxième exemple assez flagrant est qu'au moment où je vous parle monsieur Francoeur, encore sept(7) municipalités rejettent toujours leurs eaux usées sans traitement, dans les effluents du Lac St-Jean. Devant cette situation, c'est effarant de constater que la Ville de Dolbeau-Mistassini puise une partie de son eau potable, en aval même d'une partie de ces rejets toxiques. Un cas qui devrait être traité en urgence, c'est assez évident.

D'autre part, actuellement, 75% de la superficie du Lac St-Jean (l'étendue d'eau) ainsi que les municipalités environnantes de St-Félicien, Roberval, Mashteuiatsh, St-Prime et Chambord, sont dans le périmètre du permis d'exploration pour le pétrole et le gaz naturel de l'entreprise JAG. Le lien pour trouver la documentation de ce projet est mentionné ci-après : <http://www.minesjag.com/fr/index.php?page=rightbox§ion=13> . *note 4.

L'éminence du développement de cette filière, dont on a peut entendu parler dans les médias jusqu'à présent, nous inquiète particulièrement devant la vision erronée du Développement Durable de certains de nos décideurs.

C'est pourquoi nous croyons qu'une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation des élus et décideurs locaux et leurs gestionnaires, quant au développement durable doit être priorisée sans délai ; le cas échéant d'authentiques professionnels en matière de protection de l'environnement doivent être engagés rapidement par les organismes municipaux et régionaux comme les MRC.

Les organismes environnementaux doivent, -et c'est urgent-, reprendre part au débat environnemental et à la sensibilisation du public, de façon efficiente et pertinente, et ce, afin que le développement durable ne soit pas juste une « mode » facilement contournable sans réel respect de l'environnement et des citoyens. Le gouvernement le plus vert de l'histoire, doit se questionner notamment sur la neutralité des études d'impact environnemental dans les différents projets en cours ou à venir.

Le gouvernement, les députés, les ministres et tout le personnel qui gravite autour, doivent se remettre au service des citoyens et non pas seulement pour satisfaire des intérêts privés, au détriment du peuple.

Monsieur le commissaire, Merci de votre attention.

Auteurs : Jean-Yves Nadeau, Marie-Claude Paris-Tanguay

Pour la Coalition pour la Sauvegarde de la Ouiatchouan à Val-Jalbert (CSOV).

Communications : Marie Néron 418-275-0876

Références fichiers joints :

Note 1 : 2013-04-30 TVA Reportage de Michel Morin

Note 2 : 2013-04-26 Lettre du commissaire aux plaintes MAMROT.pdf

Note 3 : 2013-04-26 Le Quotidien Rater l'occasion d'innover.pdf

Note 4 : 2013-05-16 Exploration au Lac St-Jean.pdf

Note 5 : 2012-11-13 Avis conseil patrimoine.pdf